OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	OCTOGONE	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	790 472 310 00032	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	Entrepreneur individuel	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3505
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. CHAMBORD Olivier	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	22/09/2021
ADRESSE	866 Avenue du Maréchal Juin	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	22/09/2025
	30900 NÎMES	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	22/09/2029
TÉL / FAX	07 70 10 40 58	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	oc@bet-octogone.com	**ASSURANCE(S)**	Euromaf 7590264/S

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux
- 2.2 Autres missions spécialisées de maîtrise d'œuvre
  - 2.2.1 Ordonnancement- Pilotage - Coordination (OPC)

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 12 Mars 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

DÉVELOPPEMENT DURABLE a suivi une formation "Environnementale"
COÛT GLOBAL
CONSTRUCTION PASSIVE

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.